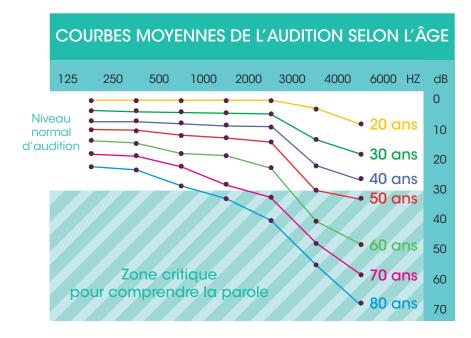


Bien appareillé, c'est pas pareil!

En quoi consiste le métier d'audioprothésiste ? Nathalie MENARD, audioprothésiste diplômée d'État et briviste, répond à cette question depuis déjà quelque temps au travers des parutions de votre magazine "En Attendant". Pour les prochains numéros, nous évoquerons les spécificités quant à certains appareillages auditifs. Commençons, aujourd'hui, par la surdité la plus courante dans les centres d'audioprothèse : la presbyacousie.



Qu'est-ce que la presbyacousie ?

Comme la presbytie pour la vue, la presbyacousie est un phénomène naturel qui se définit par une perte d'audition liée à l'âge.

Il faut savoir que notre potentiel auditif atteint son maximum à 20 ans. Puis, progressivement, nous perdons de l'audition. Cela se caractérise d'abord par une perte dans les extrêmes aigus. Ensuite, la perte auditive tend de plus en plus vers les sons graves. Les premières gênes apparaissent vers 50 ans lorsque les 4000 à 8000 Hz commencent à baisser. Les patients malentendants n'éprouvent alors aucune difficulté au quotidien mais sont généralement assez fatigués dans les milieux bruyants (réunion de plus de 20 personnes, restaurant, supermarchés,...).

Nous pouvons commencer l'appareillage auditif lorsque la perte est de 30 dB en moyenne : la compréhension commence à être difficile dans les petits groupes de 10-20 personnes, par exemple. Plus simplement, la perception du volume sonore est apportée par les sons graves. La compréhension, quant à elle, dépend des sons aigus. Il est donc normal que les patients atteints de presbyacousie aient des difficultés de compréhension alors qu'ils entendent suffisamment fort. Naturellement, ils commencent à penser que ce sont leurs interlocuteurs qui articulent mal, que le son de la télévision n'est pas assez fort, qu'il y a trop de bruit,...

Si ces patients attendent quelques années avant de consulter un médecin ORL, vers 60 ans les 2000 et 3000 Hz vont commencer à baisser. Les gênes dans différents milieux seront exacerbées, même avec un petit bruit de fond, car la distinction entre deux sources sonores sera plus compliquée : la hotte de la cuisine, plusieurs conversations en même temps....

Il est donc important d'écouter nos besoins physiologiques afin d'y répondre, si nécessaire, avec un appareillage auditif. En effet, l'audition étant suffisamment altérée, le port d'aides auditives peut nettement améliorer le quotidien.

Il est à noter que la qualité d'audition est encore optimale : la sensibilité aux bruits forts n'est pas encore très prononcée et la compréhension dans le calme reste aisée.

Que risquons-nous à attendre ?

Lorsque l'on attend de trop, des distorsions harmoniques apparaissent. Dans ce cas, la conversation dans le calme devient difficile et les patients malentendants ne supportent plus les sons forts. L'appareillage auditif est

alors plus complexe car il apporte plus de bruit mais pas vraiment plus de compréhension.

En tant qu'audioprothésistes D.E., dès lors que nous appareillons une personne atteinte de presbyacousie, nous devons donc tenir compte de sa perte d'audition et de ses besoins quotidiens mais aussi, et surtout, de sa qualité d'audition. Plus celle-ci est atteinte, plus les aides auditives devront être performantes : adaptation à l'environnement, distinction des différentes sources sonores, meilleure compréhension de la parole dans le bruit, confort d'écoute,...

Nous devons aussi prévoir que la surdité risque d'évoluer. Il faut donc que l'appareillage choisi au départ soit toujours suffisamment puissant et efficace 6 ans plus tard. D'ailleurs, des rendez-vous de contrôle réguliers sont prévus afin d'adapter les réglages en fonction de l'évolution de l'audition.



En conclusion

Il est indispensable de consulter votre médecin ORL et votre audioprothésiste Entendre dès que vous ressentez une baisse d'audition.

Une prise en charge précoce des troubles auditifs permet d'obtenir de meilleurs résultats, quelles que soient les situations sonores, avec un appareillage auditif adapté.

NATHALIE MENARD

Entendre Brive 60 Bd du Général Koenig 19100 Brive la Gaillarde **Tél. 05 55 23 46 89**

8